



UN HÉRITAGE D'EXCELLENCE DANS PR
—— 1975 - 2025 ——

AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE (AVE)

Demande de Autorisation de voyage électronique (AVE) pour le Kenya

Comment faire une demande de Autorisation de voyage électronique (AVE) pour le Kenya

Site web : <https://etakenya.go.ke/en>

Tous les visiteurs souhaitant se rendre en République du Kenya doivent obtenir une Autorisation de Voyage Électronique (eTA) approuvée avant le début de leur voyage.

Qu'est-ce que l'eTA du Kenya ?

L'eTA du Kenya est un système semi-automatisé utilisé pour déterminer l'éligibilité des visiteurs à entrer au Kenya. Il accorde l'autorisation de voyage et est validé par le gouvernement du Kenya.

Les agents d'immigration détermineront l'admissibilité finale à l'arrivée au Kenya.

Les demandes doivent être soumises au moins 3 jours avant le voyage. Chaque voyageur éligible doit demander une eTA avant de voyager.

Qui est exempté de l'eTA ?

- Détenteurs de :
 - Passports kényans valides ou certificats d'urgence délivrés par les missions diplomatiques du Kenya à l'étranger.
 - Résidence permanente au Kenya, permis de travail ou laissez-passer valides.
 - Documents de voyage de la Convention des Nations Unies délivrés par le gouvernement du Kenya.
 - Autorisation de voyage électronique (AVE) kényans valides.
- Membres des missions diplomatiques et organisations internationales accréditées au Kenya (exonération de paiement uniquement).
- Citoyens des États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) :**
 - Burundi, République Démocratique du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Ouganda, Tanzanie.
- Nationalités exonérées de frais :**
 - Botswana, Eswatini, Gambie, Ghana, Lesotho, Malawi, Maurice, Sierra Leone, Zambie.
- Voyageurs exonérés de frais :**
 - Comores, Érythrée, Éthiopie, Mozambique, République du Congo, Saint-Marin, Afrique du Sud.

Comment faire une demande d'eTA ?

- Se rendre sur <https://etakenya.go.ke>.
- Cliquer sur "Appliquer maintenant" et suivre les instructions.
- Vérifier attentivement toutes les informations saisies avant de soumettre la demande.
- Soumettre la demande et payer les frais de traitement de l'eTA à entrée unique de 30 USD.

5. Vous recevrez :

- ◊ Un email confirmant la réception de votre demande.
- ◊ Un email confirmant la réception du paiement, si applicable.
- ◊ Un email contenant la décision de l'agent d'immigration (Approbation/Refus).

Note : Si votre demande est approuvée, imprimez le document PDF ou téléchargez-le sur votre appareil.

Documents requis pour la demande d'eTA

Pour tous les voyageurs :

- ◊ Un passeport valide (valide au moins six mois à compter de la date d'arrivée et contenant au moins une page vierge).
- ◊ Une photo selfie ou une photo de type passeport.
- ◊ Des coordonnées de contact (adresse e-mail et numéro de téléphone).
- ◊ Détails de l'itinéraire (arrivée et départ).
- ◊ Confirmation de réservation d'hébergement.
- ◊ Un moyen de paiement (carte de crédit/débit).
- ◊ Certificats de vaccination ou résultats de tests pertinents.
- ◊ Une invitation/conférence ou une lettre de participation.
- ◊ Une copie de la carte d'identité/passeport/permis d'entrée de l'hôte.

Délais de traitement

Le délai de traitement standard est de **trois (3) jours ouvrables**, bien que certaines demandes puissent prendre plus de temps.

Pour toute question ou assistance, rendez-vous sur <https://etakenya.go.ke/en>.



UN HÉRITAGE D'EXCELLENCE DANS PR
—— 1975 - 2025 ——



@apraonline / @PRSKenya



African Public Relations Association / Public Relations Society of Kenya



@apratweets / @PRSKenya